

ÉVÉNEMENT

# Trophée des routiers

29 SEPTEMBRE 2021



Patricia DOS-SANTOS (à gauche)



Sébastien BUVARAND



LE TROPHÉE DES  
ROUTIERS 2021

**L'OTRE souhaite féliciter le groupe SALESKY, adhérent OTRE Pays de la Loire, qui emmène déjà deux conducteurs en finale nationale du Trophée des Routiers. Nous leur souhaitons bonne chance pour la grande finale du meilleur conducteur de France.**

Entre le 3 et le 30 septembre, 300 candidats, conducteurs de poids lourds, sélectionnés pour le Trophée des routiers se sont affrontés dans leurs régions respectives, durant une journée lors d'épreuves théoriques et pratiques. Leur objectif : participer à la finale et devenir le meilleur conducteur routier de France !

119	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski
120	Fabrication de matériel de levage et de manutention lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
121	Fabrication de charpentes et autres menuiseries lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
122	Services d'architecture lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
123	Activités d'ingénierie lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
124	Fabrication d'autres articles en caoutchouc lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
125	Réparation de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
126	Fabrication d'autres machines d'usage général lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
127	Installation de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L. 342-7 du code du tourisme
128	Intermédiaire du commerce en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé en application de l'article 302 G du code général des impôts
129	Commerçant de gros en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé en application de l'article 302 G du code général des impôts
130	Intermédiaire du commerce en spiritueux exerçant une activité de distillation
131	Commerçant de gros en spiritueux exerçant une activité de distillation

Le Trophée des Routiers est un concours national, créé en 2014, à l'initiative des institutions de protection sociale du Transport et de la Logistique, réunies sous la marque Carcept Prev et de leurs partenaires l'AFTRAL, l'AFT et l'OPCO Mobilités. Il a pour objectif de mettre en valeur les efforts de la profession pour mettre la prévention au cœur de ses préoccupations, tant dans le domaine de la prévention routière que dans ceux de la santé et de l'environnement. Le Trophée des Routiers est aussi l'occasion de valoriser les hommes et les femmes transporteurs poids lourd, en soulignant les qualités requises à la pratique de leur métier.



Le Trophée des Routiers c'est :

- Plus de 700 candidats dont 38 femmes depuis la 1<sup>ère</sup> édition,
- 450 entreprises de transport investies dont 95 % de PME,
- 12 régions et 80 départements représentés,

- 270 couvertures médias en régions (presse, radio, tv, internet) en 2018,
- et pas moins de 10 couvertures médias au national lors de la dernière édition !

[En savoir plus](#)